

COMMUNE DE PETITE FORET

Décision N°DEC24-38D

1.1 Marchés publics

AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS ET ACCESSOIRES D'ENTRETIEN – LOT 3 ARTICLES A USAGE UNIQUE ET SAVONS MAINS

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R2194-8 Code de la commande publique,

VU la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

CONSIDÉRANT le marché de fourniture et livraison de produits et accessoires d'entretien lot n°3 – articles à usage unique et savons mains, attribué à PAREDES DISTRIBUTION France en date du 21/12/2022.

CONSIDÉRANT qu'il convient de substituer le produit suivant au bordereau de prix initial :

Ancienne référence 894320 – SAC PEBD T 50 NOIR 30 MI – 8 Rlx de 25 à 12,91 € HT

Nouvelle référence 802028 – Sacs poubelle 50L noir 30µ lien classique – 10 Rlx de 25 à 16,14 € HT

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°4 portant sur la substitution d'articles au bordereau de prix unitaire pour le marché de fourniture et livraison de produits et accessoires d'entretien - lot n°3 avec PAREDES DISTRIBUTION FRANCE.

Article 2 : que les autres termes du marché restent inchangés.

Article 3 : La présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Le Trésorier Principal,
- PAREDES DISTRIBUTION FRANCE

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 04 juillet 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Sandrine GOMBERT